

# ÉCOLE DES ACTES

مدرسة تغيير العالم

Acts School

Djickou karallah

行为的学校

ÉCOLE DES HAUTES CAPACITÉS DES  
PAUVRES ET NON COMPTÉS, OUVERTE À  
TOUS, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE  
MACHINE AFFIRMATIVE ET COLLECTIVE  
D'AMITIÉS, DE CONFIANCE ET DE  
COURAGE, TRAVAILLANT À HAUTEUR DU  
DÉSIR DE CHACUN ET DES PRINCIPES  
NOUVEAUX DE BONHEUR, DE PAIX ET  
D'HUMANITÉ QUI MANQUENT GRAVEMENT  
DANS LE MONDE AUJOURD'HUI.

CONTACT ÉCOLE DES ACTES :

156, RUE DANIELLE CASANOVA 93 300 AUBERVILLIERS – MÉTRO FORT D'AUBERVILLIERS

[ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM](mailto:ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM)

CONTACT PRESSE :

ARNAUD PAIN & AURÉLIE MONGOUR / OPUS 64 – 01 40 26 77 94

[A.PAIN@OPUS64.COM](mailto:A.PAIN@OPUS64.COM) / [A.MONGOUR@OPUS64.COM](mailto:A.MONGOUR@OPUS64.COM)

# LE PROJET

---

L'École des Actes a ouvert ses portes dans le quartier du métro Fort d'Aubervilliers début 2017. Elle contribue à inscrire le théâtre dans le tempo de la ville, à réfléchir aux liens entre la population qui y vit et l'art qui s'invente, et propose une configuration nouvelle du monde. Elle est un lieu de rencontre entre des jeunesses qui ne se rencontrent pas ailleurs : celle des quartiers de pauvreté, celle des immigrants cherchant de nouveaux lieux où vivre, et celle des artistes et intellectuels.

Ces rencontres s'articulent dans la pratique du théâtre, dans le travail sur la langue française, et lors d'assemblées qui ont inventé une méthode d'investigation construite sur la longue discussion à partir de l'expérience des gens eux-mêmes, et ouvrant à des hypothèses nouvelles sur des questions brûlantes de la vie collective ici, et du monde.

L'École des Actes est désormais au cœur du théâtre de La Commune, dans la programmation des spectacles et par ses activités dans le quartier du Fort d'Aubervilliers et de la salle des Quatre Chemins.

## LES ATELIERS ET LE TRAVAIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les ateliers de l'École des Actes se créent et évoluent selon les besoins et les désirs des participants.

Outre le travail du français qui ne se constitue pas avec des méthodes de pédagogie déjà existantes et qui s'organise par groupes selon les besoins et les niveaux de chacun du mercredi au vendredi de 18h à 21h, l'École propose des ateliers ponctuels de pratiques artistiques (musique, danse, dessin...).

Parallèlement, les « permanences » de l'École des Actes permettent aux participants d'aborder une question dans le détail, lors d'un rendez-vous en tête à tête. L'objectif n'est pas uniquement d'apporter une aide juridique et sociale aux personnes, mais bien de pouvoir comprendre les questions et problèmes auxquels les gens sont confrontés, afin de mieux pouvoir proposer de nouvelles idées et solutions d'organisation globale. Un atelier collectif sur le droit se réunit, dans le même esprit le jeudi de 17h à 19h.

« Yaralé, L'École des femmes » : un atelier réunissant uniquement des femmes se tient tous les jeudis de 19h à 21h30, sur le même principe que les assemblées communes. Un atelier d'étude de la philosophie dédié aux participants de l'École et à l'initiative de Julien Machillot se tient certains samedis à 17h, autour de La République de Platon d'Alain Badiou.

L'École accueille souvent des enfants du quartier qui viennent après la classe, se mêlant aux adultes, pour y dessiner ou y apprendre leurs leçons. Elle a le projet d'organiser avec eux des ateliers plus spécifiques de lecture les vendredis de 16h30 à 18h, et propose déjà un ciné-club le mercredi après-midi entre 15h et 18h pour les enfants de 7 à 12 ans.

- **TOUTE L'ANNÉE : LES MERCREDIS, JEUDIS, VENDREDIS DE 18H A 19H ET LE SAMEDI DE 11H A 16H : ateliers suivi des assemblées**

## LES ASSEMBLÉES ET LES RESTITUTIONS PUBLIQUES

L'Assemblée est le travail fondamental de l'École des Actes. Sa raison d'être est d'abord de constituer une connaissance directe des situations de notre monde, non pas au travers des savoirs déjà existants mais à partir de l'expérience des gens eux-mêmes. En faisant fond sur la capacité de chacun de penser à partir de cette expérience, il s'agit de trouver comment chaque question peut être mise en commun et devenir une question qui concerne tous et chacun. Ces discussions sont prises en note et finissent par former une pensée nouvelle, pouvant donner lieu à une déclaration commune quand il est manifeste qu'une hypothèse pour un chemin d'organisation manquant, émerge. Chacun devient ainsi capable de penser sa propre situation au regard des grandes questions de l'époque : le travail, les papiers, le logement, le droit et les lois, l'histoire

de la France et des pays d'où viennent les participants, ainsi que le théâtre et l'art étant les plus régulièrement travaillés.

Les assemblées se déroulent à l'École des Actes les mercredis et vendredis soirs.

Les travaux de pensée de l'École des actes seront partagés dans un échange public à Paris, en alternance avec des assemblées publiques à Aubervilliers les :

- **VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 : 19 h, Palais de Tokyo – Paris**
- **SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2018 : 15 h, salle des Quatre Chemins – Aubervilliers**
- **SAMEDI 23 FEVRIER 2019 : 15 h, salle des Quatre Chemins – Aubervilliers**
- **VENDREDI 5 AVRIL 2019 : 19 h, Centre Pompidou – Paris**
- **SAMEDI 25 MAI 2019 : 15 h, salle des Quatre-Chemins – Aubervilliers**

## LE LABORATOIRE POUR DES ACTEURS NOUVEAUX

Depuis octobre 2018, Salle des Quatre-Chemins (près du métro Aubervilliers – Pantin – Quatre-Chemins), l'École des Actes veut proposer un exercice nouveau du théâtre.

Laboratoires d'acteurs, tables ouvertes pour travailler à une reformulation des catégories (théâtre populaire, théâtre pour tous, théâtre amateur...), une création avec la troupe des jeunes de La commune dans la lignée des pièces d'apprentissage de Brecht, une autre avec la troupe de l'École des Actes...

Parmi les metteurs en scène qui animeront les ateliers : Emilie Hériteau, Maxime Kurvers, Marion Siéfert, Marie-José Malis, Maxime Chazalet

- **TOUT L'ANNÉE : LES MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 18H A 21H : Laboratoire d'acteurs nouveaux pour les amateurs à la Salle des Quatre Chemins**
- **SPECTACLE : *SUR LA GRAND' ROUTE* : UN PROJET, NE DU TRAVAIL DE L'ÉCOLE DES ACTES**  
**D'après Anton Tchekhov - Mis en scène par Émilie Hériteau**  
**Du 20 novembre au 25 novembre 2018**  
**La Commune – Centre dramatique national - Aubervilliers**  
**Mardi, mercredi, jeudi à 19h30, vendredi à 20h30, samedi à 18h,**  
**dimanche à 16h .**  
**DUREE 2 heures.**

# SOMMAIRE

---

PRÉSENTATION ET ORIGINES – PAGE 1

LES ATELIERS : LE TRAVAIL SUR LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS – PAGE 2

LES ATELIERS : LA PERMANENCE ET LE DROIT – PAGE 3

LES ATELIERS : LES PRATIQUES ARTISTIQUES ET PHILOSOPHIE – PAGE 4

LES ATELIERS : YARALÉ, L'ÉCOLE DES FEMMES – PAGE 5

LES ASSEMBLÉES : DÉFINITION – PAGE 6

LES ASSEMBLÉES : LE LOGEMENT, LE TRAVAIL, LES PAPIERS – PAGE 7

LES ASSEMBLÉES : L'HISTOIRE – PAGE 8

THÉÂTRE : LE LABORATOIRE DE L'ACTEUR NOUVEAU – PAGE 9

THÉÂTRE : LETTRE DE PRINCIPE – PAGE 10

THÉÂTRE : *SUR LA GRAND' ROUTE*, ÉMILIE HÉRITEAU – PAGE 12

LES PARTICIPANTS : PRÉSENTATION – PAGE 13

DES PARTICIPANTS – PAGE 14

LES PARTICIPANTS : LES EMPLOYÉS DE L'ÉCOLE & LES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE – PAGE 15

L'ÉCOLE DES ACTES EN QUELQUES DATES – PAGE 16

LE CALENDRIER DE L'ÉCOLE DES ACTES – PAGE 17

TROIS LIEUX POUR UN PROJET – PAGE 18

PARTENARIATS – PAGE 19

ANNEXES – MODÈLES DE LETTRES AU PATRON QUI NE PAIE PAS UNE PERSONNE QUI A TRAVAILLÉ POUR LUI  
ET QUI N'A PAS LE PAPIER DE SÉJOUR – PAGES 20

ANNEXES – LETTRE AU MAIRE – PAGE 22

# PRÉSENTATION ET ORIGINES

De 2014 à 2016, les « brigades » de La Commune – groupe d'intellectuels, d'artistes, d'étudiants et/ou de gens de la ville d'Aubervilliers de 80 personnes au départ, invitées par Marie-José Malis – se rassemblent autour d'une grande table, afin d'instruire la question : qu'est-ce que devrait être aujourd'hui un lieu public comme un Centre Dramatique National ? Et quelle forme de théâtre devrait y être produite ?

La réflexion se fait dans un premier temps à partir des domaines suivants : l'architecture (le théâtre comme lieu), la formation (le théâtre comme compétence), la mise en scène (le théâtre comme objet de représentation). Puis, une nécessité commune est nommée, de ce point de vue : le théâtre comme lieu de délibération populaire. Les brigades réfléchissent à comment le théâtre comme lieu et aussi comme forme pourrait être un espace de pensée de la vie des gens, et un espace de construction d'une capacité populaire nouvelle.

Pour être le plus juste possible, il est apparu que le théâtre devait se mettre à « l'école de la vie des gens », que le théâtre, pour se renouveler, doit apprendre de la vie des gens qui composent la population multiple d'Aubervilliers et se détacher de la pensée actuelle, selon laquelle ce sont les gens qui doivent apprendre du théâtre tel qu'il est et se rallier à lui.

Des enquêtes préalables avaient été faites par des membres de brigades, auprès de lycéens, parlant de l'école telle qu'elle est aujourd'hui, pour eux. Par exemple : « (...) On nous dit : va à l'école, tu gagneras de l'argent. Or c'est un mensonge. Au lieu de nous dire : va à l'école, tu feras ce que tu aimes. (...) » De ces déclarations a pu naître l'idée qu'il convient de penser une nouvelle école. Une école où les jeunes de ce pays peuvent penser l'époque ensemble. Une nouvelle école où les désirs les plus hauts peuvent être entendus. Une école où les jeunes privilégiés, les jeunes

des quartiers populaires et les jeunes migrants, peuvent se rencontrer et trouver de nouvelles formes de vie ensemble. Une école où les jeunes de ce pays ne seraient plus séparés.



Par la suite, des enquêtes commencent portant sur quels sont les désirs des gens ? Quelles sont les idées ? Quelles sont les organisations existantes mais inconnues ?

A partir de ces premières rencontres est élaborée en juin 2016 une Charte de l'École des Actes. Puis nous sommes allés à la rencontre des gens avec cette charte, afin d'inviter ceux qui le souhaiteraient à rejoindre ce projet d'école. La Charte est lue dans le parc jouxtant le théâtre de la Commune, dans des foyers d'ouvriers, dans des foyers de femmes, en bas des tours d'habitation d'Aubervilliers, dans des classes de « décrochage scolaire ».

# LES ATELIERS

---

## LE TRAVAIL SUR LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

En novembre 2016, tous les gens ont été invités à venir travailler avec nous à construire et valider une méthode commune possible. Cela a été une période de préfiguration de l'École des Actes, où chacun a essayé d'exprimer ce qui manquait dans le monde, et quels désirs chacun portait pour répondre à ces manques, quels étaient les désirs des premiers participants de cette école.

Un grand désir d'apprendre la langue française se formule, à partir de besoins et de connaissances extrêmement diverses.

Délibérément, le travail du français ne se constitue pas avec des méthodes de pédagogie déjà existantes.

Les groupes se sont organisés de la manière suivante : groupe des Lecteurs (ceux qui savent déjà bien déchiffrer, et veulent mieux comprendre ce qu'ils lisent), groupe des Ecrivains (ceux qui veulent mieux écrire pour formuler leurs pensées), groupe des Mains trop rapides (ceux qui souhaitent apprendre à organiser leur écriture dans l'espace), groupe des Débrouillards (ceux qui jusqu'à présent se sont débrouillés avec les mots, sans jamais avoir appris à l'école), groupe des Minuscules (ceux qui veulent apprendre à écrire en lettres minuscules ou « attachées »). Ces noms de groupes sont fixés suite aux désirs formulés par les premiers participants de l'école.

Pour les volontaires qui mènent un groupe, l'enjeu est qu'ils puissent eux-mêmes faire l'expérience de la langue française en y observant les difficultés qu'elle comporte du point de vue d'une autre langue : prononciation, rapport au temps, rapport à l'abstraction. Il est pour cela nécessaire de faire de temps à autre des va et vient entre le français et la langue de celui qui l'apprend (bambara, soninké, peulh, arabe, bengali...).



Les textes utilisés pour les ateliers de français sont tous des textes préparant l'assemblée qui succède au travail de la langue : déclarations sur le travail, le logement, la santé, la liberté, l'amour, formulées dans les précédentes assemblées. Ou encore des déclarations et textes de Saint-Just, Martin Luther King, des poèmes contemporains de Philippe Beck, ou plus anciens de Hopkins, de Reiner Kunze, de Brecht, de Dickinson...

La langue anglaise permet de travailler avec des personnes venant d'Erythrée, du Bangladesh, d'Inde, d'Afghanistan. Il y a en effet lors des assemblées, régulièrement une double traduction : français-anglais puis anglais-trigrigna (Erythrée) ou anglais-bengali (Bangladesh). Il y a également un atelier d'anglais le samedi afin de répondre à une forte demande de pratiquer cette langue.

# LES ATELIERS

---

## LA PERMANENCE ET LE DROIT

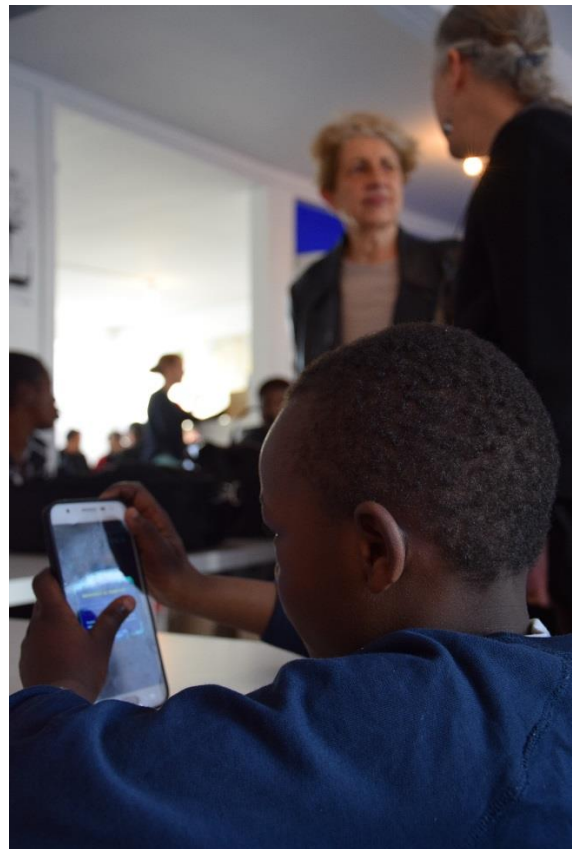
Les « permanences » de l'Ecole des Actes permettent aux participants d'aborder une question dans le détail, lors d'un rendez-vous en tête à tête. L'objectif de ces permanences n'est pas uniquement d'apporter une aide juridique et sociale aux personnes, mais bien de pouvoir comprendre les questions et problèmes auxquels les gens sont confrontés, afin de mieux pouvoir proposer de nouvelles idées et solutions d'organisation globale.

Aussi, les permanences permettent aux participants qui le souhaitent, d'écrire leur parcours personnel. Ce recueil de récits est l'un des projets de l'Ecole des Actes : un ouvrage permettant de comprendre les situations politiques et administratives des différents pays d'origine des étrangers vivant et travaillant en France. En effet, les organismes « spécialisés » ne semblent pas toujours enquêter de manière impartiale, pour le bien des gens. Leurs enquêtes permettent avant tout de refuser en masse les demandes d'asile.

L'une des questions importantes de ces permanences est la façon dont les situations individuelles des participants peuvent devenir l'objet d'une question collective et commune. Par exemple : « j'ai travaillé de manière non déclarée et mon patron refuse de me payer ». La réponse collective proposée est la rédaction commune d'une lettre adressée au patron mauvais payeur, dans laquelle les arguments de l'intérêt commun employeur/employé sont exposés, ainsi que l'existence de notre Ecole, prête à défendre juridiquement la personne.

Aussi, une avocate propose un atelier du droit, une fois par semaine, au cours duquel des questions juridiques plus précises sont soulevées. A partir des enquêtes menées sur les situations individuelles des participants, et les questions légales qui y sont liées, nous travaillons de manière collective sur des points tels que : qu'est-ce

que la loi Dublin, quels sont les derniers projets de loi, quelles décisions sont votées. Le point principal de cet atelier n'est pas prioritairement de résoudre les situations juridiques urgentes des participants, mais d'ouvrir une nouvelle orientation pour le travail juridique.



**NOUS DÉCLARONS : NOUS DEVRIONS CESSER DE PENSER À COURT TERME CE QUE NOUS POUVONS FAIRE. NOUS DEVRIONS CESSER DE PENSER ET DE TRAVAILLER UNIQUEMENT DANS LE CADRE JURIDIQUE EXISTANT. NOUS DEVRIONS RÉUNIR NOS FORCES POUR INVENTER ET ENGAGER UN NOUVEAU TYPE DE TRAVAIL JURIDIQUE. IL FAUDRAIT DONC COMMENCER PAR AFFIRMER UN PRINCIPE : LE DROIT DOIT PARTIR DE LA RÉALITÉ DE LA VIE DES GENS.**

# LES ATELIERS

---

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET PHILOSOPHIE

Comme pour les autres ateliers, les pratiques artistiques sont initiées par les participants eux-mêmes et répondent à des désirs formulés. Seule la pratique du théâtre est sur un régime particulier : il est principalement proposé aux participants comme véhicule de la pensée de l'école.

Un des participants a constitué un groupe de danse coupé-décalé, et rassemble ainsi connaisseurs et novices de cette danse urbaine ivoirienne apparue dans les années 2000.

Un atelier de musique est en cours de création, au cours duquel une partie de solfège est proposée (une autre entrée dans le langage écrit), ainsi qu'une partie d'improvisation vocale et rythmique, où les déclarations des assemblées sont reprises.

Un ciné-club est ouvert aux enfants du quartier tous les mercredis après-midi : les intervenantes leur proposent de « lire » les images, exercice peu pratiqué à l'époque des écrans, avec des films muets de Charlie Chaplin.

La pratique du dessin est adressée aux enfants, ainsi qu'aux adultes, pour qui le support stylo/papier est parfois contrarié lorsque les participants n'ont pas été en mesure de suivre l'enseignement d'une école dans leur pays.

Un atelier philosophie commence en avril 2018, à l'initiative de deux participants. Le travail se fait sur *La République de Platon* d'Alain Badiou, et se concentre sur la question de la justice.





# LES ATELIERS

---

## YARALÉ, L'ÉCOLE DES FEMMES

L'atelier des femmes s'organise en février 2018, suite au constat suivant : lors des assemblées de l'École des Actes, les femmes présentes osent peu prendre la parole en public. Cette timidité prive les assemblées d'une parole importante. En effet, lors des moments exclusivement féminins, les prises de parole se font avec force et les idées proposées font surgir de nouvelles questions.

Lors d'une session d'atelier sur la question de l'amour, la différence entre hommes et femmes surgit comme un sujet important. Au-delà de la différenciation « genrée » (la différence ne serait qu'une construction sociale qu'il faut nier), c'est l'importance d'une altérité comme fondement de l'amour qui est nommée. Une différence entre hommes et femmes est réaffirmée, une différence qui élève plus qu'elle « n'assujettit ». Cette différence est pensée au contraire comme une force pour l'humanité.

Les femmes de l'École des Actes n'ont pas le même profil que les hommes : certaines d'entre elles sont installées en France depuis longtemps. C'est parce qu'elles ont charge de famille ici ou au pays que ces femmes-là ont choisi de travailler. Les hommes de l'école sont majoritairement plus jeunes et, le plus souvent, leur famille à charge, lorsqu'ils en ont une, est restée au pays. C'est le cas aussi des jeunes femmes isolées qui arrivent de plus en plus nombreuses.



# LES ASSEMBLÉES

---

## DÉFINITION

Chacune des assemblées commence par une introduction, proposant une méthode de discussion autour d'une question posée par les participants lors de rendez-vous individuels, ou lors des précédentes assemblées. Les discussions sont prises en note, puis réorganisées sous forme de déclarations communes pour l'assemblée suivante. Il est alors imaginé ensemble si ces textes semblent assez justes pour être considérées comme une déclaration de l'École des Actes, ou s'ils doivent être encore travaillés, complétés. Ces déclarations prennent la forme de lettres à la mairie, de lettre aux patrons, de formulations de droits qui n'existent pas encore et d'hypothèses nouvelles sur ce qui manque gravement dans le dispositif légal actuel.

Une des questions fondamentales des assemblées, est de s'entendre sur une méthode de pensée et de dialogue. Cette méthode s'appuie sur la construction d'une confiance commune. La raison d'être des assemblées est d'abord de constituer une connaissance directe des situations de notre monde, non pas au travers de discours déjà constitués, mais bien à partir de l'expérience des gens eux-mêmes. Ensuite, en faisant fond sur la capacité de chacun de penser à partir de cette expérience, il s'agit de trouver comment chaque question posée peut être mise en commun, et devenir une question qui concerne tous et chacun. Un des axes de cette méthode, c'est que les solutions politiques, sociales, culturelles, économiques existantes ne sont pas satisfaisantes, et qu'il s'agit de trouver de nouveaux chemins de pensée afin d'inventer de nouveaux chemins d'organisation commune. C'est aussi la difficulté de cette méthode : elle est en mouvement, et se construit au fur et à mesure des découvertes faites dans ces échanges.

L'École des Actes travaille à une mise en commun des expériences et des situations de chacun, afin aussi de constituer un groupe de personnes capables chacune de penser sa propre situation au regard d'un grand ensemble de questions politiques non réellement traitées par notre époque. Le travail, les papiers, le logement, l'Histoire, le théâtre public et l'art en général sont les questions principales soulevées lors des assemblées. Les questions du droit en général et de la loi sont également un sujet fondamental. Elles sont plus spécifiquement travaillées lors de l'atelier du droit



**NOUS DÉCLARONS : CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE TRAVAILLER CAR PERSONNE N'AIME VIVRE AVEC L'AIDE. ET LE TRAVAIL EST LA BASE DE TOUTE VIE, IL FOURNIT AUX HOMMES ET AUX FEMMES LA NOURRITURE, LES VÊTEMENTS, LE LOGEMENT ET LES SOINS. DONNER QUELQUE CHOSE À FAIRE À QUELQU'UN, VOIL À CE QU'ON PEUT APPELER UN TRAVAIL. CELA VEUT DIRE : « TU ES PARMIS NOUS, TU COMPTES ». LE TRAVAIL N'EST PAS NÉGOCIABLE. IL FAUT DONC SÉPARER LE TRAVAIL ET LES PAPIERS.**

# LES ASSEMBLÉES

---

## LE LOGEMENT, LE TRAVAIL, LES PAPIERS

Suite à un travail patient d'écoute et de discussions au cours des assemblées, de nouvelles hypothèses se formulent, concernant des questions fondamentales pour la dignité et la reconnaissance de chaque être humain : où dors-tu ? que fais-tu ? qui es-tu ? En effet alors que l'Etat dépense des millions d'euros pour empêcher les gens de vivre, alors même qu'aucune autre solution ne leur est proposée. Les gens s'organisent pour s'abriter, travailler et être comptés parmi tous.

De jeunes travailleurs arrivant du monde entier trouvent dans la demande d'asile le seul recours possible afin d'avoir une reconnaissance d'existence en France. Ces jeunes travailleurs, officiellement demandeurs d'asile, s'organisent afin de ne pas vivre à la rue car les hôtels sont en passe de devenir des prisons de surveillance et sont de toutes façons des espaces saturés, totalement inaccessibles pour la majorité, et largement invivables pour ceux qui y sont hébergés. L'organisation passe en partie par le squat de maisons et espaces abandonnés. Certains de ces squats abritent jusqu'à cent personnes ou plus. Parfois, une entente morale est faite avec le propriétaire, mais la plupart du temps, les habitants sont expulsés pour des raisons de « sécurité ». Les gens sont humiliés, traités comme des voyous, mis dehors, leurs affaires personnelles sont détruites et confisquées, ils n'ont alors d'autre solution que de dormir dehors et les raisons invoquées pour ces mauvais traitements sont leur « sécurité ».

Aussi, on ne peut ignorer aujourd'hui que de nombreux travailleurs, ne pouvant pas être déclarés, exercent leur métier « au noir » ou empruntent la carte de séjour d'une autre personne, n'ayant aucun autre choix. Aujourd'hui en France, pour travailler il faut avoir des papiers : travailler sans papier est illégal. Ainsi des personnes honnêtes, qui travaillent pour ne pas voler, deviennent des hors-la-loi. Travailler au noir par choix, pour ne pas payer d'impôt,

n'est pas la même chose que de travailler au noir quand rien d'autre n'est possible. Tous ces travailleurs participent à la vie de la France et à son dynamisme économique. Il y a de grands déplacements de populations dans le monde : les gens qui viennent à cause de la guerre, de la pauvreté, du travail...cela est l'état nouveau du monde. Cela va durer, il faut inventer comment y répondre avec justice. Dans le monde d'aujourd'hui, les Etats et les gouvernements font des lois contre les gens, sans jamais consulter les personnes concernées. Quand on les consulte, on comprend que ce qui manque, c'est, pour toute personne qui arrive là, la délivrance d'une autorisation de chercher le travail qui légalise sa présence. Une des missions que l'Ecole des Actes s'est donnée est de trouver des nouveaux mots d'ordre, ainsi que d'ouvrir une nouvelle orientation pour le travail juridique.



**NOUS DÉCLARONS : CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE S'ABRITER PAR TOUS LES MOYENS, EN CONSTRUISANT SON PROPRE LOGEMENT, EN OCCUPANT UNE MAISON INHABITÉE, CAR ÊTRE A LA RUE CE N'EST PAS NORMAL, CE N'EST PAS ACCEPTABLE. ET « ÊTRE HEBERGE », CE N'EST PAS « HABITER ».**

# LES ASSEMBLÉES

---

## L'HISTOIRE

L'Histoire est un des points fondamentaux que nous discutons en assemblée. Que cela soit à l'appui d'un film, d'un article de loi, d'un poème, d'une déclaration publique etc. L'Histoire telle qu'elle est écrite et racontée a souvent besoin d'éclaircissements et de reformulations. L'Histoire telle que nous l'apprenons nous donne de la force et nous prévient de la tentation de céder au sentiment général d'impuissance. Les découvertes qui ont été faites pour une majorité de participants dans l'école sont les suivantes :

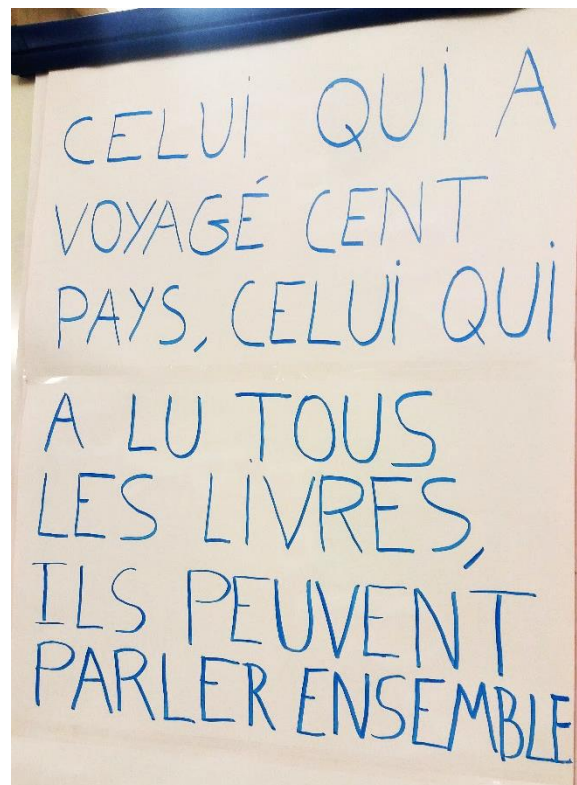
Toussaint l'Ouverture est un homme révolutionnaire haïtien, qui a instauré à Saint-Domingue la liberté pour les esclaves, victoire qui a pesé dans la déclaration d'abolition de l'esclavage prise par la Convention. Ce héros n'est jamais mentionné dans les manuels scolaires français. Il est mort de faim et de froid au fin fond d'une prison du Jura après avoir été arrêté par trahison sur ordre de Napoléon.

En Côte d'Ivoire, la guerre civile est déclarée terminée depuis l'arrestation de Laurent Gbagbo. C'est un pays officiellement libre et démocratique depuis lors. C'est pourquoi les demandeurs d'asile ivoiriens n'obtiennent jamais le statut de réfugié. Cependant, les tensions politiques accumulées pendant toutes ces années n'ont pu s'apaiser à la seule arrivée du président actuel Alassane Ouattara. Les conflits armés et règlements de compte se poursuivent et tuent tous les jours.

Dans les années 80, en France, François Mitterrand réglemente le travail des ouvriers étrangers, en le faisant dépendre de l'autorisation de séjour. C'est lui qui est à l'origine de la politique du retour, obligeant les ouvriers étrangers à rendre leur titre de séjour pour pouvoir toucher une indemnité de licenciement dérisoire (après 20 ou 30 ans d'usine en France). Ces deux éléments ont ouvert à la nécessité de reconsidérer complètement les années 80 souvent présentées comme un moment positif de la politique ici. En réalité, c'est un

moment où les grandes décisions réactionnaires sont prises.

Robespierre, Saint-Just, Lumumba, Martin Luther King, Thomas Sankara, sont des hommes politiques révolutionnaires dont les idées ont semblé folles et impossibles, mais qui ont tous réussi dans leur parcours, à formuler les chemins justes d'égalité et de paix. Leurs époques, leurs pays, leurs revendications diffèrent, mais ils font tous résonner, à leur manière, la possibilité actuelle de trouver des chemins nouveaux qui travaillent à construire une paix.



NOUS DÉCLARONS : CHACUN A BESOIN D'UN DROIT DE SE DÉPLACER LIBREMENT, CAR LE MONDE N'APPARTIENT A PERSONNE. ET AUJOURD'HUI, LES MARCHANDISES VIENNENT SUR LES GRANDS BATEAUX, TANDIS QUE LES HUMAINS SONT PRIVÉS DE LA LIBERTÉ DE CIRCULER ET TRAVERSENT L'EAU SUR DES ZODIACS ET LES MONTAGNES ENNEIGÉES AU PÉRIL DE LEUR VIE.

# LE THÉÂTRE

---

## LE LABORATOIRE DE L'ACTEUR NOUVEAU

Objet : La Commune invente un nouveau dispositif : appel à constituer une chaîne amicale pour "un laboratoire de l'acteur nouveau"

Chers tous,

La saison prochaine, nous avons décidé que la salle des 4 chemins deviendrait un « laboratoire pour des acteurs nouveaux ». C'est un titre magnifique et un nouveau projet, qui sera essentiellement porté par Maxime Chazalet et Émilie Hériveau, mais qui doit recueillir bien des forces.

Nous souhaitons que le lien entre L'École des Actes et le théâtre se déploie pleinement, en se donnant un lieu dédié spécifiquement à la pratique du théâtre et à la rencontre entre non-professionnels et professionnels. Nous cherchons un exercice nouveau du théâtre, avec pour enjeu d'y trouver une vitalité plus haute pour tous et de nouvelles formes.

Ce sera un lieu où l'on pratique le théâtre, mais pas entre gens de théâtre seuls. Le théâtre regarde tout le monde et doit pouvoir être le lieu où se construisent les subjectivités nouvelles, où les désirs, les idées neuves peuvent se formuler, prendre forme et être prises en considération. Nous souhaitons que ce lieu soit ouvert aux professionnels et aux non-professionnels. Non pas dans un clivage acteur professionnels/acteurs amateurs ou métier/loisir. Mais « acteur » comme fonction émancipatrice au cœur de la cité. Il ne s'agit ni de rabattre sur le métier d'acteur ni sur sa formation spécifique, mais au contraire de relever l'idée de l'acteur qu'il soit amateur ou professionnel, et d'en garantir sa spécificité. L'enjeu est de définir quelle est la tâche vivante de l'acteur.

Le travail que nous menons depuis deux ans a permis que se constitue une troupe de L'École des Actes, qui (re)présentera sa première création *Sur la Grand' route* mis en scène par Émilie Hériveau du 20 au 25 novembre 2018, une troupe des jeunes qui s'est constituée avec *La Vraie vie*, mis en scène

par Marie-José Malis du 8 au 11 novembre 2018. Cette petite troupe de jeunes s'est aussi agrandie cette année avec un travail mené par Maxime Chazalet sur « Celui qui dit oui, Celui qui dit » non de Brecht. Ces projets ont fait lever un grand désir de théâtre des jeunes et des participants de L'École, auquel nous nous devons de répondre. Et aussi, il nous semble qu'avec eux de nouvelles formes - bonnes pour le théâtre, bonnes pour les gens - peuvent s'inventer.

Il y aura aussi un laboratoire d'acteurs professionnels : un groupe d'une quinzaine d'acteurs professionnels s'est constitué. Le premier laboratoire a eu lieu pendant Hétérophonie avec Marie-José Malis, pour la suite, nous prévoyons d'inviter 3 metteurs en scène pour trois sessions de travail de 10 jours. Le premier metteur en scène invité en octobre est Maxime Kurvers.

Mais en sus de ça, et à la manière des ateliers d'Ivry de Vitez, nous souhaitons une pratique quotidienne ouverte à tous (pro, amateur, jeunes, participants de L'École...). Ce temps régulier sera ponctué de poches de travail resserrées, et des créations naîtront au cours de l'année : l'idée est de constituer un répertoire propre à ce laboratoire d'acteurs nouveaux.

L'enjeu est que la salle soit ouverte du mardi au vendredi de 18h à 21h, que tous les soirs des ateliers soient mis en place.

C'est pour cela que nous avons besoin de forces vives. Nous vous appelons à nous aider à traverser et à constituer cette première année, comme un moment d'intensité irréversible, un sol solide sur lequel nous pourrions ensuite marcher.

Nous nous sommes dit, si chacun de nos amis « donnait » une semaine de son temps cette année, nous aurions ce théâtre de recherche permanent qui serait une

ressource unique. Il s'agirait donc que par cette chaîne, la salle soit ouverte du mardi au vendredi de 18h-21h. Et nous aurions ainsi la force, il faut l'avouer, de traverser les aléas, les formes d'inorganisation, de chaos que traversent nos amis et futurs participants : les jeunes dont l'assiduité est un problème que notre proposition veut aider à résoudre, les amis de l'École aux vies difficiles. Il faut que la première année nous soyons toujours ouverts pour qu'en dépit de tout chacun d'eux puisse pousser la porte quand il voudra venir et que progressivement se constituent des amitiés de travail durable.

Nous vous remercions très chaleureusement,

Maxime Chazalet, Emilie Hériveau,  
Marie-José Malis



# LE THÉÂTRE

---

## LETTRE DE PRINCIPE

« *C'est le lieu où se rencontre l'apprentissage de l'homme qui veut devenir un acteur et les découvertes de l'acteur qui veut devenir un homme. ...* » Antoine Vitez

Le théâtre devrait aider à se tenir dans le monde, à garder vivante la possibilité d'une transformation, d'une action sur les choses, d'une métamorphose des rapports à soi, aux autres, aux choses, à l'espace.

Le théâtre devrait aider à l'affirmation de soi, et nous aider à résoudre les points de butée que nous rencontrons dans nos vies.

Le théâtre devrait être *une réserve de forces toujours nouvelles\** qui nous fasse sortir de l'angoisse d'un état des choses qui serait immuable.

Nous espérons que le laboratoire puisse être le lieu d'un tel théâtre.

1 - Ce laboratoire n'est pas un cours d'art dramatique, mais un lieu de recherches pour un nouveau théâtre, pour de nouvelles formes d'expression. Nous posons que c'est un lieu de partage du plaisir théâtral.

2 - Un laboratoire basé sur le désir et la nécessité propre à chacun, en dehors de toute injonction à la régularité. La condition minimale est la présence sur l'entièreté de la séance. Nous ferons du théâtre avec ceux qui sont là, même s'il n'y a qu'une personne présente.

3 - Ce laboratoire est ouvert aux participants de l'École des Actes, aux amateurs et jeunes gens d'Aubervilliers et du 93, aux acteurs professionnels du studio des acteurs, aux artistes impliqués dans la vie de La Commune.

4 - L'enjeu est de redresser l'idée du théâtre amateur, en renouant avec la grande idée du temps libre pour soi-même : déployer pleinement ses capacités personnelles dans un travail en commun.

5 - La condition est de se mettre à l'école des amateurs. L'idée n'est pas de former

des amateurs au travail d'acteur académique, mais de découvrir – avec eux - d'autres valeurs, d'autres modalités de présence, d'énonciation, de rapport à l'espace ...

6 - Chaque semaine d'intervention doit être orientée par une question à instruire par la pratique du jeu d'acteur.

7 - L'exercice comme modalité de travail. Il ne s'agira pas de créer un spectacle ou des formes spectaculaires, mais de s'exercer à la pratique du théâtre. Il n'y a pas de visée de création, en revanche un partage public des points de recherche est envisageable, dans ce cas les modalités sont à élaborer à partir de la spécificité du travail mené.

8 - En posant que le théâtre a la capacité de donner une joie et une intensité de vie qu'on ne trouve nulle part ailleurs, chaque séance doit être envisagée dans une autonomie à l'intérieur de la continuité hebdomadaire, c'est-à-dire que chaque séance doit porter en elle-même une pépite enthousiasmante. L'enjeu principal est le plaisir de se découvrir soi-même dans un travail beau et joyeux.

9 - L'objectif est d'acquérir des outils communs partageables par tous : nommer ce que je vois, donner forme à ce que je pense, comprendre et contrôler les signes produits afin d'élargir les possibilités du théâtre.

10 - Dans ce laboratoire, il ne s'agit pas simplement de donner la chance d'expérimenter des méthodes, mais aussi que ce travail de professionnels se mette au service de l'émergence d'un autre type d'acteurs, les acteurs nouveaux, c'est ça le trésor qu'on cherche. L'enjeu est de travailler avec tous ceux qui ne font pas de théâtre, qui n'ont pas les codes du théâtre, et percevoir, et renforcer la manière dont eux prennent la parole, l'espace... En prenant soin de ce qui se joue avec eux, nous faisons l'hypothèse qu'une nouvelle figure de l'acteur émergera.

\* Meyerhold

# LE THÉÂTRE

---

## SPECTACLES

### ***SUR LA GRAND' ROUTE***

D'après **Anton Tchekhov** - Mis en scène par **Émilie Hériveau**

Un projet, né du travail de l'**École des Actes**

**DU 20 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE 2018**

**LA COMMUNE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - AUBERVILLIERS**

**MAR, MER, JEU À 19H30, VEN À 20H30, SAM À 18H, DIM À 16H - DURÉE 2 HEURES**

En parallèle des enquêtes menées à l'École, je relisais *Sur la grande route* de Tchekhov, cette pièce courte, sans réelle intrigue, avec des personnages à peine esquissés, qui sont posés les uns à côté des autres, réunis sans faire communauté, et qui attendent.

Au début de l'été 2017, j'ai proposé à un petit groupe d'amis de l'École, dont la plupart participaient aux ateliers de théâtre du samedi, de se réunir pour lire le texte de Tchekhov, avec l'intuition qu'il ferait écho à ce qu'ils racontaient du sentiment de voir leur vie mise en suspens.

On pourrait considérer que "coincés entre ce qu'ils ont quitté et ce qu'ils espèrent, ils ne peuvent rien construire, ni rien entreprendre", mais précisément retraverser la question de l'attente ensemble nous a permis de nommer ce qui organise cette attente, de ne plus seulement la subir.

A la lecture de la pièce, les amis ont très vite reconnu dans cet « hospice de nuit, face cachée du monde », les squats ou les centres d'hébergement où ils vivent pour la plupart. Ils partageaient le sentiment des personnages d'avoir trouvé un abri, après la dureté du voyage ou de la rue et y ont projeté leur quotidien. Ils reconnaissaient la tension de ces lieux entre la chaleur des rencontres et, d'autre part, la méfiance qui peut naître dans ces espaces de promiscuité, de précarité et d'attentes incertaines et angoissées.



« TCHEKHOV PARLE DE L'ATTENTE - UNE ATTENTE QU'ON N'A PAS SOUHAITÉE, DANS UN LIEU OÙ IL PLEUT ET OÙ ON EST COINCÉ.

ON S'EST INSPIRÉ DE TCHEKHOV POUR DIRE QUE C'EST UN PEU PAREIL POUR NOUS, AVEC LA DEMANDE D'ASILE, AVEC L'ABSENCE D'ACCUEIL QUI FAIT QUE L'OPFRA ET LES PRÉFECTURES FABRIQUENT SEULEMENT DE L'ATTENTE ET DE LA TORTURE MORALE, POUR DES GENS QUI ONT DE VRAIES RAISONS D'ÊTRE PARTIS DE CHEZ EUX, D'AVOIR PRIS LA GRAND' ROUTE !

ON A FAIT UNE FUSION DES DEUX HISTOIRES POUR DONNER À ENTENDRE CE QUI NOUS ARRIVE, CE QU'ON TRAVERSE ET CE QU'ON EN PENSE, NOUS À L'ÉCOLE DES ACTES. »  
MOUSSA DOUKOURE



# LES PARTICIPANTS

---

## PRÉSENTATION

A l'École des Actes, tout le monde est « participant ». Tour à tour élève et professeur, chacun admet que ce qu'il connaît peut « s'augmenter ». Celui qui a une thèse en littérature peut apprendre d'un autre qui n'a jamais été à l'école, dans la compréhension d'un poème par exemple. Celui qui n'est jamais allé à l'école peut apprendre comment les voyelles se différencient et se prononcent en France. Nous apprenons à l'École des Actes que les livres ne peuvent pas tout résoudre, et que parler et discuter de sujets intelligents et complexes n'est pas réservé aux intellectuels. Au contraire, il existe de grandes variétés de connaissances qui, mises en dialogue, permettent de penser et de trouver de nouvelles idées.

L'École des Actes est constituée : de jeunes mineurs isolés, d'ouvriers et migrants venant principalement d'Afrique (Mali, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Egypte, Tunisie, Maroc, Congo, Guinée, Algérie, Tchad), et d'Asie (Bangladesh, Inde, Pakistan, Afghanistan), de militants (étudiants, retraités, professeurs), d'artistes (comédiens, metteur en scène, écrivains, danseurs), de professionnels du spectacle vivant, de jeunes déscolarisés, d'enfants vivant dans le quartier du Fort d'Aubervilliers, de femmes du même quartier et y vivant depuis longtemps etc...



# DES PARTICIPANTS

---

**HALIM** - 29 ans, habite à Paris, né au Bangladesh, à l'École depuis novembre 2017  
**MOHAMMAD MONSUR** - 38 ans, habite à Paris, né au Bangladesh, à l'École depuis novembre 2017  
**HAMZA** - 19 ans, habite à Paris, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**IDRISSA** - 19 ans, habite à Aubervilliers, né en Côte d'Ivoire, à l'École depuis octobre 2017  
**MARIE-ANNE** - 69 ans, habite à Paris, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**JUDITH** - 69 ans, habite à Vanves, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**LAVLU** - 27 ans, habite à Paris, né au Bangladesh, à l'École depuis janvier 2018  
**NIBU** - 43 ans, habite à Paris, né au Bangladesh, à l'École depuis février 2018  
**AMIDOU** - 29 ans, habite à Aubervilliers, né en Côte d'Ivoire, à l'École depuis mars 2017  
**BOUBACAR** - 36 ans, habite à Aubervilliers, né en Mauritanie, à l'École depuis novembre 2016  
**FODE** - 37 ans, habite à Paris, né au Mali, à l'École depuis octobre 2017  
**MAXIME** - 32 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ZAHRA** - 49 ans, habite à Garges-lès-Gonesse, née au Maroc, à l'École depuis juin 2017  
**DIADIE** - 31 ans, habite à Cergy, née au Mali, à l'École depuis octobre 2017  
**KADIATOU** - 19 ans, habite à Pantin, née au Mali, à l'École depuis décembre 2017  
**MAKAN** - 37 ans, habite à Athis-mons, né au Mali, à l'École depuis septembre 2017  
**BILAL** - 3 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis janvier 2018  
**MARIAM** - 32 ans, habite à Aubervilliers, née en Côte d'Ivoire, à l'École depuis octobre 2017  
**ABDOULAYE** - 25 ans, habite à Pantin, né en Côte d'Ivoire, à l'École depuis juillet 2017  
**FANTA** - 28 ans, habite à Aubervilliers, née en Côte d'Ivoire, à l'École depuis novembre 2016  
**ABIBATOU** - 30 ans, habite à Aubervilliers, née en Guinée, à l'École depuis décembre 2017  
**KADIATOU** - 36 ans, habite à Aubervilliers, née en Guinée, à l'École depuis novembre 2017  
**ABDERAHMANE** - 21 ans, habite à Aubervilliers, né au Niger, à l'École depuis novembre 2016  
**BAMBY** - 7 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis février 2018  
**MOUSSA** - 23 ans, habite à Aubervilliers, né en Côte d'Ivoire, à l'École depuis mars 2017  
**HALIMATOU** - 21 ans, habite à Montreuil, née au Mali, à l'École depuis mai 2017  
**CAMILLE** - 29 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**AZIZA** - 43 ans, habite à Aubervilliers, née en Egypte, à l'École depuis janvier 2018  
**MOUSSA** - 23 ans, habite à Saint-Ouen, née en Egypte, à l'École depuis novembre 2016  
**MAXIME** - 28 ans, habite à Paris, né en Côte d'Ivoire, à l'École depuis mars 2017  
**SALIHA** - 34 ans, habite à Aubervilliers, né en Algérie, à l'École depuis novembre 2016  
**JULIE** - 31 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**MOHAMED** - 19 ans, habite à Paris, né au Sénégal, à l'École depuis novembre 2016

**YUFENG** - 44 ans, habite à Aubervilliers, né en Chine, à l'École depuis septembre 2017  
**ERWAN** - 23 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**HUSSEIN** - 40 ans, habite à Aubervilliers, né au Soudan à l'École depuis octobre 2017  
**EMILIE** - 34 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ISMAIL** - 31 ans, habite à Aubervilliers, né au Pakistan, à l'École depuis janvier 2018  
**MO KAMAL** - 40 ans, habite à Colombes, né au Bangladesh, à l'École depuis janvier 2018  
**JAHA** - 46 ans, habite à Aubervilliers, née en Gambie, à l'École depuis novembre 2017  
**PAOLA** - 25 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ISMAËL** - 17 ans, habite à Aubervilliers, né en Guinée-Conakry, à l'École depuis mai 2017  
**SIRINE** - 11 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis mars 2018  
**BACKIE** - 42 ans, habite à Saint-Ouen, né en France, à l'École depuis mars 2017  
**JULIEN** - 31 ans, habite à Paris, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ELISABETH** - 39 ans, habite à Aubervilliers, né au Congo RDC, à l'École depuis novembre 2016  
**ISABELLA** - 21 ans, habite à Drancy, née au Brésil, à l'École depuis février 2018  
**WISSEM** - 19 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis mai 2017  
**LOUISE** - 34 ans, habite à Paris, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ALFOUSEN** - 3 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis février 2018  
**EMILIE** - 30 ans, habite à Paris, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**PHILIPPE** - 17 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis novembre 2016  
**JELENA** - 25 ans, habite à Aubervilliers, né en Serbie, à l'École depuis novembre 2016  
**RABI HASSAN** - 25 ans, habite à Aubervilliers, née au Bangladesh, à l'École depuis octobre 2017  
**MARIAM** - 51 ans, habite à Aubervilliers, née au Maroc, à l'École depuis septembre 2017  
**ISSOUF** - 44 ans, habite à Torcy, née en Côte d'Ivoire, à l'École depuis mars 2017  
**IDRISSA** - 24 ans, habite à Aubervilliers, né en Mauritanie, à l'École depuis mars 2017  
**YOUNOUSSA** - 28 ans, habite à Aubervilliers, né en Guinée-Conakry, à l'École depuis novembre 2016  
**KANI** - 37 ans, habite à Aulnay-sous-Bois, née au Mali, à l'École depuis mai 2017  
**ABOU** - 32 ans, habite à Aubervilliers, née en Côte d'Ivoire, à l'École depuis septembre 2017  
**ZAHIRUL** - 26 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**ENZO** - 8 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis février 2018  
**IBRAHIM** - 26 ans, habite à Melun, née en Côte d'Ivoire, à l'École depuis novembre 2017  
**DIEMINE** - 56 ans, habite à Aubervilliers, née au Mali, à l'École depuis juin 2017  
**FATY** - 24 ans, habite à Pantin, née en France, à l'École depuis juin 2017  
**KARIM** - 39 ans, habite à Aubervilliers, née en France, à l'École depuis novembre 2016  
**MOHAMED** - 17 ans, habite à Aubervilliers, né en France, à l'École depuis mai 2017

...ET QUELQUES 400 AUTRES

# LES PARTICIPANTS

---

## LES SALARIÉS DE L'ÉCOLE

JUDITH BALSO : philosophe et écrivain,  
directrice pédagogique de l'École des Actes

JULIEN MACHILLOT : philosophe et dialecticien,  
directeur pédagogique de l'École des Actes

FATOUMATA TRAORE : assistante administrative  
de l'École des Actes

## LES SALARIÉS DE LA COMMUNE

Depuis le début de l'École des Actes, de nombreux  
membres de l'équipe de La Commune  
accompagnent le projet de l'École, en plus de leurs  
fonctions au théâtre :

MARIE-JOSÉ MALIS : directrice et metteur en scène

FRÉDÉRIC SACARD : directeur adjoint

ANNE POLLOCK : administratrice

VALÉRIE LAFONT : directrice déléguée aux projets et  
dispositifs nouveaux

ÉMILIE HÉRITTEAU : dramaturge

LOUISE NARAT-LINOL : assistante de direction

JULIETTE KING : apprentie en production et  
administration

RICHARD AGEORGES : directeur technique

SIEGFRIED JULY : directeur technique adjoint

PATRICK JAMMES : régisseur général

ABDRAMANE DOUKOURE : apprenti technique

DIMITRI GARZINO : agent d'accueil et de billetterie

MALIKA HAMZA : serveuse au restaurant

CATHERINE ANDRÉ : chef du restaurant



# L' ÉCOLE DES ACTES EN QUELQUES DATES

---

AVRIL 2018 : PREMIER MANIFESTE DE L'ÉCOLE DES ACTES

MAI 2018 : 1<sup>ère</sup> FICHE D'EXPLICATION DES LOIS

MARS 2018 : LETTRE AUX AVOCATS

MARS 2018 : LETTRE AUX ASSOCIATIONS DU 21 FEVRIER 2018

MARS 2018 : LETTRE AUX ASSOCIATIONS D'AVRIL 2018

DECEMBRE 2017 : LA LOI DUBLIN

NOVEMBRE 2017 : LE DROIT-DU-SOL-OU-L'ON-VIT

NOVEMBRE 2017 : LETTRE A LA MAIRIE POUR LE SQUAT RUE DU PORT

OCTOBRE 2017 : LETTRE A LA MAIRIE CONTRE LES EXPULSIONS

JUIN 2017 : LETTRE AUX ARCHITECTES

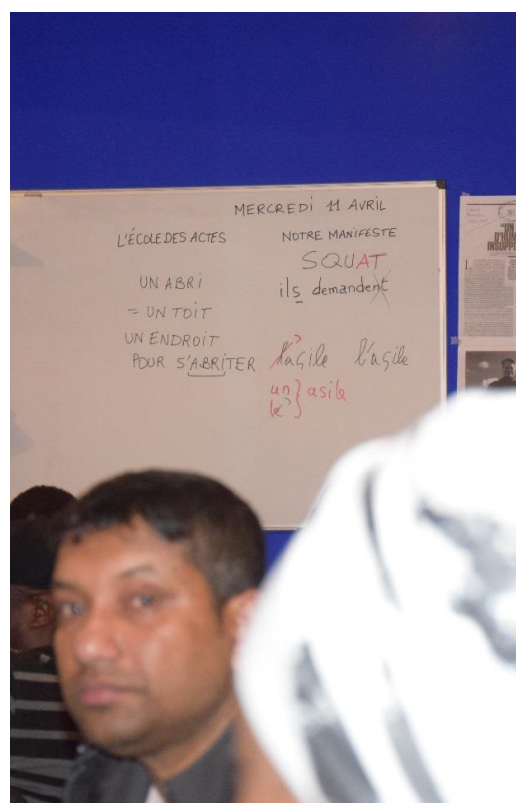
MARS 2017 : LETTRE AUX PATRONS

MARS 2017 : LES ASSEMBLÉES DES 21 ET 22 MARS 2017

FEVRIER 2017 : LA LOI D'AUBERVILLIERS

JUIN 2016 : CHARTE DE L'ÉCOLE DES ACTES

FEVRIER 2016 : MANIFESTE DE LA CARAVANE



# LE CALENDRIER DE L'ÉCOLE DES ACTES

---

## VENDREDI 9 NOVEMBRE À 19H

« Restitution » de l'École des Actes au Palais de Tokyo

## LES SAMEDIS 1ER DECEMBRE 2018

Assemblée publique de l'École des Actes à la Salle des Quatre-Chemins

## 23 FEVRIER 2019

Assemblée publique de l'École des Actes à la Salle des Quatre-Chemins

## VENDREDI 5 AVRIL 2019

« Restitution » de l'École des Actes au Centre Pompidou

## SAMEDI 25 MAI 2019 A 15H

Assemblée publique de l'École des Actes à la Salle des Quatre-Chemins

## DU 20 AU 25 NOVEMBRE 2018

Reprise du spectacle sur *La Grand' route* avec la troupe de l'École des Actes à la Commune d'Aubervilliers

## SAMEDIS 1ER DECEMBRE 2018, 23 FÉVRIER 2019, 25 MAI 2019 DE 15H À 18H

Assemblée publique de l'École des Actes à la Salle des Quatre-Chemins

## TOUTE L'ANNÉE : LES MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 18H À 21H

Laboratoire d'acteurs nouveaux pour les amateurs à la Salle des Quatre-Chemins

## TOUTE L'ANNÉE : LES MERCREDIS, JEUDIS, VENDREDIS DE 18H A 19H, SAMEDIS DE 11H À 16H

Les ateliers et assemblées

*Informations et inscriptions du lundi au vendredi de 14h à 18h*

# TROIS LIEUX POUR UN PROJET

---

## ÉCOLE DES ACTES

156, rue Danielle Casanova

La Rotonde

93300 Aubervilliers

Métro Fort d'Aubervilliers.

Participation ouverte à tous et toutes, avec inscription sur place.

Permanence du lundi au vendredi de 14h à 18h.

## SALLE DES QUATRE-CHEMINS

41, rue Lécuyer

93300 Aubervilliers

Métro Aubervilliers – Pantin – Quatre-Chemins

## LA COMMUNE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL AUBERVILLIERS

2 rue Édouard Poisson

93300 Aubervilliers

[lacommune-aubervilliers.fr](http://lacommune-aubervilliers.fr)

# PARTENARIATS

---

LE FOYER PROCESSION : foyer d'ouvriers étrangers, principalement maliens, situé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Les habitants de ce foyer ont créé avec un groupe de militants participants et fondateurs de l'Ecole des Actes, un collectif intitulé « ouvriers du monde, architectes de paix ». Un livre *La Raison des Ouvriers du Monde*, écrit par les habitants eux-mêmes, est disponible.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE MARNE-LA-VALLÉE : les enseignants Guillaume Nicolas et Laureline Guilpain proposent à leurs étudiants de travailler sur la question des lieux de vie collectifs ouvriers : foyers et squats.

L'ÉCOLE POUR PENSER : L'Ecole pour Penser est une proposition collective qui compte tout le monde dans son aptitude à penser (même dans des champs qu'il ne connaît pas), et qui donne la possibilité à chacun de se créer une capacité nouvelle pour faire face au monde.

<https://uneecolepourpenser.wordpress.com/>

DEVALENCE : Agence de graphisme, créatrice de l'identité visuelle du théâtre de la Commune – CDN d'Aubervilliers et coordinateur de l'atelier de pratique mené par Ghislain Triboulet (co-directeur de deValence) ayant permis la création de l'écriture de l'Ecole des Actes : TAXIPHONE

<https://www.devalence.net/>

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE MALAQUAIS : sur la proposition de l'enseignant S. Thiéry, le projet d'élaboration d'un nouveau lieu Théâtre-Ecole-Foyer, envisagé par l'équipe de La Commune, est pensé, rêvé, projeté par des étudiants en architecture sur un semestre, comme un exercice d'étude.

CND : Centre National de la Danse à Pantin, ayant accueilli la première semaine de préfiguration de l'Ecole des Actes en novembre 2016. Chaque année, le CND invite les participants de l'Ecole des Actes à participer à Camping et au projet Imagine. <https://www.cnd.fr/fr/>



# ANNEXES

---

## MODÈLES DE LETTRES AU PATRON QUI NE PAIE PAS UNE PERSONNE QUI A TRAVAILLÉ POUR LUI ET QUI N'A PAS LE PAPIER DE SÉJOUR

*Dans une assemblée du 14 mars 2017, a été abordée la question que faire quand un patron fait travailler quelqu'un et ensuite ne le paie pas parce qu'il sait qu'il n'a pas de papiers.*

*Aujourd'hui, non seulement beaucoup de patrons ne paient pas, mais en plus ils se cachent de leurs ouvriers, qui ne connaissent ni leur nom ni l'adresse de leur société. Ces patrons, ce sont eux qui sont clandestins.*

*La discussion, puis l'expérience, nous ont conduit à écrire deux modèles de lettres possibles.*

### LETTRE 1 :

Je m'appelle M.....

Je vous écris parce que j'ai travaillé, employé par vous, pour la période du : .....,

Or vous ne m'avez pas payé (e), une fois ce travail effectué.

Si vous refusez de payer quelqu'un, d'abord il ne dit rien parce qu'il a la peur en lui. C'est très douloureux pour lui. Mais tout travail mérite son salaire et doit être payé.

Si vous ne payez pas à la personne le salaire de son travail, c'est un vol. Et si vous lui volez son salaire, comment voulez-vous qu'il vive ? Vous voulez qu'il devienne voleur ou dealer ?

Un patron ne doit pas oublier que c'est grâce aux gens qui travaillent pour lui que lui-même et son entreprise existent. Vous pouvez encore avoir besoin de cette personne ou d'autres comme elle. Par son travail, l'ouvrier a été loyal avec vous, vous devez être loyal avec lui et être loyal avec lui ça veut dire pour vous le payer.

Si la personne a fait une erreur en travaillant pour vous dans ces conditions, vous aussi vous avez fait une erreur en la faisant travailler. Cela ne vous autorise en aucun cas à ne pas la payer.

**Je vous rappelle que c'est ce que dit le Code du travail, article L.8252-1 (modifié par Ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010- art.1).**

C'est pourquoi je vous prie de me faire parvenir dans un délai de 8 jours le paiement complet de toutes mes heures travaillées, à savoir :.....

Signature :

*(La lettre peut être envoyée par téléphone si besoin)*



## LETTRE 2 :

Madame, Monsieur,

La loyauté, c'est notre idée de ce qui doit être à la base des rapports entre les gens.

Quand une personne a faim de travail, elle souffre pour faire ce travail, elle s'est levée tôt, elle a travaillé de toutes ses forces. C'est le cas de M....., qui a travaillé pour vous et que vous refusez de payer.

Pour ne pas payer ce que vous lui devez pour le travail fait, vous avez menacé d'appeler la police. La vérité, c'est que vous avez peur que la police s'en mêle, car c'est vous qui seriez le premier mis en cause.

Nous vous rappelons en effet que, si la personne a fait une erreur en travaillant pour vous dans ces conditions, vous aussi vous avez fait une erreur en la faisant travailler. Et cela ne vous autorise en aucun cas à ne pas la payer.

**L'article L.8252-1** (modifié par Ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010- art.1) **du Code du travail stipule en effet que : « Le salarié étranger employé en méconnaissance des dispositions du premier alinéa de l'article L.8251-1 est assimilé, à compter de la date de son embauche, à un salarié régulièrement engagé au regard des obligations de l'employeur définies par le présent code :**

*1° Pour l'application des dispositions relatives aux périodes d'interdiction d'emploi prénatal et postnatal et à l'allaitement, prévues aux articles L.1225-29 à L.1225-33 ;*

*2° Pour l'application des dispositions relatives à la durée du travail, au repos et aux congés prévues au livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie ;*

*3° Pour l'application des dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail prévues à la quatrième partie ;*

*4° Pour la prise en compte de l'ancienneté dans l'entreprise.*

*Il en va de même pour les articles L.713-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime pour les professions agricoles ».*

Ensuite, nous on est un bloc. Cette personne à qui cela est arrivé n'est pas seule. Ensemble, on veut qu'elle trouve le salaire de sa souffrance. C'est pourquoi nous voulons régler bien avec vous cette injustice.

Nous sommes un groupe de personnes prêtes à la soutenir de tous points de vue, juridiquement aussi, s'il le faut. Nous n'écrivons pas juste pour nous plaindre. Nous vous écrivons avec sérieux pour vous dire que nous ne laisserons plus frapper de cette manière des gens qui travaillent.

Quand on vous dit ça, on sait qu'on a la force de la justice. Si vous continuez à ne pas régler à M..... le salaire que vous lui devez, soit : ....., nous vous demanderons de recevoir une délégation de notre École pour que nous disiez pourquoi vous refusez de lui payer le salaire de son travail.

Avec nos salutations distinguées.

L'École des Actes

# ANNEXES

---

## LETTRE AU MAIRE

*La lettre à la Mairie a été écrite avec les habitants du 9, rue du port, à AUBERVILLIERS, pour expliquer leur situation et demander une rencontre avec la Mairie, un appui de la part de celle-ci.*

Madame Meriem DERKAOUI  
Mairie d'Aubervilliers  
2, rue de la Commune de Paris  
93300 AUBERVILLIERS

Madame le Maire,

Nous vivons dans le squat situé au 9, rue du port. Nous venons de recevoir un commandement de quitter les lieux sans délai, suite au jugement du tribunal autorisant la fermeture de notre domicile pour la raison que ce lieu représenterait un danger pour nous.

La procédure juridique a été menée à la demande de la Mairie d'Aubervilliers et à celle d'« Habitat solidaire ». Nous en sommes très surpris et choqués, dans la mesure où la Mairie d'Aubervilliers a signé, avec d'autres Maires, une déclaration disant s'opposer aux expulsions sans relogement - conformément à la loi des Nations Unies selon laquelle toute personne a droit à un logement. Il est également écrit dans cette déclaration, signée par la Mairie d'Aubervilliers, que ce droit doit être respecté par les États de tous les pays qui ont donné leur accord avec cette loi, en particulier depuis 1981 la France (*voir le texte ci-après*).

Le juge a autorisé la fermeture du squat. Mais la mairie PEUT NE PAS appliquer le jugement. Or, nous n'avons nulle part où aller si nous sommes expulsés du squat. Ce qui signifie que nous nous retrouverons tous à la rue, et ceci alors que le froid et l'hiver arrivent.

Nous vous demandons : qu'est-ce qui est le plus dangereux pour nous : rester dans le squat, ou être à la rue ? Si la sécurité est la raison de notre expulsion immédiate, alors nous vous demandons de nous laisser habiter le squat, parce que nous serons beaucoup plus en sécurité ici que dans la rue.

S'il y a du danger pour nous dans le squat, il est possible de faire des petits travaux pour aménager et sécuriser les lieux. Nous sommes prêts à accueillir les agents de la mairie et à travailler avec eux à la sécurisation du squat pour que nous puissions y rester.

Si toutefois vous décidiez de maintenir votre décision de nous faire expulser du squat le 3 octobre, alors nous vous demandons de nous donner un abri rapidement. Nous savons que les services d'hébergement sont surchargés, et qu'il n'y a rien à en attendre pour nous actuellement.

Mais nous savons aussi que vous avez d'autres possibilités à votre disposition, notamment la possibilité de procéder à des réquisitions.

Cela veut dire que vous pouvez vous-même décider de nous ouvrir des logements inoccupés, afin que nous ne restions pas en danger à la rue.

**L'article L641-1 du Code de la construction et de l'habitation** dit en effet que : « *sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire, le représentant de l'Etat dans le département peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale de locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés, en vue de les attribuer aux personnes mentionnées à l'article L. 641-2.* »

Selon cet article L.641-2, les personnes qui peuvent bénéficier de ces dispositions sont :

- « *Les personnes dépourvues de logement ou logées dans des conditions manifestement insuffisantes* », ce qui est notre cas, puisque c'est précisément la raison invoquée pour nous expulser

- « *Les personnes à l'encontre desquelles une décision judiciaire définitive ordonnant leur expulsion est intervenue* », ce qui est bien aussi notre cas.

Le plus souvent le pouvoir de réquisition appartient aux préfets. Mais il existe aussi des pouvoirs généraux de police, qui appartiennent aux maires, **en raison de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales.**

Ces pouvoirs de police du maire lui permettent de prononcer la réquisition de locaux nécessaires au logement de familles sans abri. Ce pouvoir peut être exercé par le maire *en cas d'urgence et à titre exceptionnel, lorsque le défaut de logement de la famille concernée est de nature à apporter un trouble grave à l'ordre public.*

Or notre situation est bien une situation d'urgence, puisque nous sommes sous le coup d'un commandement de quitter les lieux, sans autre solution de relogement.

D'autre part vous-même, vous avez affirmé que « *le fait pour une personne d'être privée de logement constitue un trouble grave à l'ordre public* » (nous avons lu ces mots dans votre projet commun, avec plusieurs autres maires, d'« *arrêté subordonnant toute expulsion locative à la justification d'un relogement* »).

Enfin, notre situation est bien de nature à relever d'une décision prise « *à titre exceptionnel* », puisque parmi nous, il y a des demandeurs d'asile dont la procédure est en cours et qui ne bénéficient d'aucun hébergement (contrairement aux prescriptions légales), et aussi d'anciens demandeurs d'asile dont la vie est en danger en cas de retour dans leur pays d'origine.

C'est pourquoi nous allons déposer une déclaration au service municipal du logement afin d'entamer la procédure conduisant à la possibilité d'une **réquisition, comme l'article L.641-3 de cette même loi nous en donne la possibilité.** Nous vous demandons de bien vouloir donner une suite favorable à notre demande.

Nous souhaiterions très vivement vous rencontrer, Madame le Maire, pour parler avec vous de ces demandes.

Si rien de tout cela ne vous semblait possible actuellement, nous vous demandons de toutes nos forces de nous laisser au moins en paix là où nous sommes, ou dans tout nouveau lieu où nous nous installerons.

Il s'agit de quelque chose d'élémentaire et de vital : que nous puissions avoir un abri pour construire nos vies et travailler, comme tout être humain en a le besoin et le désir.

Veillez agréer, Madame le Maire, notre très respectueuse considération.

Les habitants du 9, rue du port, à AUBERVILLIERS

# ÉCOLE DES ACTES

مدرسة تغيير العالم

Acts School

Djickou karallah

行为的学校

CONTACT ECOLE DES ACTES :

156, RUE DANIELLE CASANOVA 93 300 AUBERVILLIERS - MÉTRO FORT D'AUBERVILLIERS

[ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM](mailto:ECOLE.COMMUNE@GMAIL.COM)

CONTACT PRESSE :

ARNAUD PAIN & AURÉLIE MONGOUR / OPUS 64 - 01 40 26 77 94

[A.PAIN@OPUS64.COM](mailto:A.PAIN@OPUS64.COM) / [A.MONGOUR@OPUS64.COM](mailto:A.MONGOUR@OPUS64.COM)